



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°578) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES BOUQUET ,  
BERLIOZ, COUPERIN, ROPARTZ ET VIVALDI, A  
L'ASSOCIATION «CORRESPONDANCE ET  
MUSIQUE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-153  
EN DATE DU 08 AVRIL 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, en qualité de Président, et domiciliée, 31 quai Jayr, 69009 Lyon, d'organiser des répétitions partielles, les 3, 4 et 5 mars 2019 de 10 h à 19 h dans la salle Bouquet, des auditions le 10 avril 2019 de 9 h 30 à 12 h dans les salles Couperin et Vivaldi, des répétitions partielles, le 20 mai 2019 de 10 h à 14 h dans les salles Berlioz, Couperin et Ropartz, des répétitions le 28 avril de 13 h à 19 h, le 3 mai de 10 h à 19 h, les 25, 26, 27 et 28 juin 2019 de 9 h à 17 h dans la salle Berlioz ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER avec** l'Association « Correspondances et Musique » représentée par Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, en qualité de Président, et domiciliée, 31 quai Jayr, 69009 Lyon, une convention de location de salle, pour un montant de 77,11 € TTC (soixante-dix-sept euros et onze centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des répétitions partielles, les 3, 4 et 5 mars 2019 de 10 h à 19 h dans la salle Bouquet, des auditions le 10 avril 2019 de 9 h 30 à 12 h dans les salles Couperin et Vivaldi, des répétitions partielles, le 20 mai 2019 de 10 h à 14 h dans les salles Berlioz, Couperin et Ropartz, des répétitions le 28 avril de 13 h à 19 h, le 3 mai de 10 h à 19 h, les 25, 26, 27 et 28 juin 2019 de 9 h à 17 h dans la salle Berlioz ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190408-lmc1H6196H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/04/2019  
Date de Publication : 08/04/2019